

3,7 millions d'enfants, de femmes et d'hommes, selon les derniers chiffres disponibles, se trouvaient encore sous le seuil de pauvreté en 1999, soit pour un adulte 557 euros par mois. Plus de 3 millions de personnes sont aujourd'hui mal logées ou sans logement. Et, signe absolu d'inégalité : l'écart d'espérance de vie est de plus de dix ans entre le haut et le bas de l'échelle sociale.

La grande pauvreté persiste et les inégalités ne diminuent pas.

Nous vous présentons un travail de fond, résultat de très nombreuses consultations, il porte sur les six droits fondamentaux présentés comme un ensemble dans l'article premier de la loi d'orientation de lutte contre les exclusions de juillet 1998, autant dire que les principales politiques publiques sont concernées : le logement, l'emploi et la formation, les ressources, la santé, la justice, l'éducation, la culture et la politique familiale.

Le projet d'avis appelle à la mobilisation mais il est déjà en lui même le fruit d'une mobilisation et l'expression d'un accord que nous espérons fort mercredi en séance plénière.

Nous vous disons d'emblée que le Conseil, au travers des organisations qui le composent souhaite donner l'exemple. Les partenaires sociaux en particulier se proposent d'introduire, dans leur dialogue social organisé, un travail sur la problématique de l'exclusion à savoir l'insertion professionnelle des jeunes **sans qualification** et la réinsertion d'adultes **peu qualifiés**.

Ils souhaitent également développer au niveau territorial un dialogue sur des projets concrets d'insertion sociale et professionnelle, en s'associant avec d'autres partenaires. C'est à ce niveau territorial principalement que des syndicats, des entreprises, grandes, moyennes et petites, des artisans, des élus, des services publics, des associations peuvent agir ensemble comme cela se fait déjà, mais pas encore assez. Toutes nos propositions s'appuient d'ailleurs sur des innovations existantes.

Les syndicats, dans le rôle qui est le leur, de défense des droits et de proposition, reprennent, par cet avis, des responsabilités pour défendre et représenter les travailleurs précaires, les chômeurs et les personnes en situation d'exclusion.

Vous trouverez aussi des exemples de mobilisation d'organisations assurant une mission de service public ou qui associent l'économie et la solidarité : les mutuelles, des organismes sociaux et en particulier la MSA, les coopératives, en particulier les coopératives d'activité.

L'étape est importante car elle exprime un accord d'organisations qui ont vocation à concerner tout le monde, pour prendre leur part, dans l'accès de tous aux droits fondamentaux, ces droits sans lesquels aucun être humain ne peut vivre dans la dignité : nous écrivons dans l'avis que « disposer soi-même de ces droits » (un logement, un travail, une formation ...) « crée une obligation de les faire respecter à l'égard de ceux qui en sont privés ». L'article premier de la loi d'orientation de 1998 appelle à cette mobilisation de toute la société : à tort certains ont cru que cette loi était pour les « exclus », pas du tout, c'est une loi qui appelle à la responsabilité de tous, qui demandent que les plus pauvres rejoignent les circuits communs, la vie sociale. Il faut donc que les grandes organisations de notre pays s'interrogent sur leurs pratiques, sur leurs priorités et il en résultera des changements **dans l'intérêt de tout le monde**.

Avec cet avis nous marquons la volonté de nous engager, membres du Conseil économique et social. C'était mon premier point.

Nous sommes, au travers de nos propositions, dans la continuité d'une histoire et en même temps au cœur d'une actualité qui nécessite que certaines choses soit dites.

La continuité c'est que les questions posées par le CES dans ses avis précédents demeurent d'actualité. Je vous rappelle que de manière tout à fait nouvelle le rapport Wresinski avait situé,

en 1987, la grande pauvreté comme une violation des Droits de l'homme. Cela reste vrai aujourd'hui pour environ trois millions de personnes.

Il avait fait des personnes en situation de grande pauvreté, un nouvel interlocuteur avec lequel réfléchir. Des progrès existent mais beaucoup reste à faire pour que l'on cesse de penser à la place des personnes ou qu'on les consulte lorsque tout est déjà décidé.

Le rapport Wresinski avait posé les bases de ce qui est devenu, grâce aux avis de Geneviève de Gaulle Anthonioz, cette loi d'orientation de juillet 1998. Une loi, je vous le disais, qui a tourné la page des programmes d'urgence à l'entrée de l'hiver pour interpellier l'ensemble des politiques générales et engager notre pays dans une perspective d'éradication de la grande pauvreté. On le sait peu mais nous sommes dans un pays qui s'est fixé une très grande ambition au travers d'un texte qui propose une cohérence. Beaucoup a été fait depuis, notamment la couverture maladie universelle mais l'application des textes en vigueur est insuffisante, de plus, certains sont remis en question. Aujourd'hui c'est donc toujours de cohésion sociale et de démocratie dont il est question.

Nous savons que le contexte économique n'est pas favorable mais est-ce que cela justifie de procéder à des gels de crédits lorsqu'il s'agit de droits aussi fondamentaux que d'apprendre ou réapprendre à lire et à écrire, de s'insérer dans le travail, de se soigner ?

L'annonce de dégels de crédits est une bonne nouvelle mais cela ne constitue pas une politique.

Il nous semble qu'aujourd'hui c'est le fil conducteur de la loi d'orientation de 1998 qui fait défaut ; il manque actuellement un pilotage de la politique de lutte contre l'exclusion qui doit se situer –tel que le prévoit cette loi – au plus haut niveau de l'Etat.

Nous sommes face à une contradiction entre la volonté affichée et les décisions prises. Il manque une cohérence qui s'appuie sur des repères compréhensibles et acceptables parce que équitables. Ce sont de tels repères que nous avons choisis pour élaborer nos propositions, comme :

- toute heure travaillée doit provoquer un supplément de revenu, ce n'est pas le cas actuellement suivant que l'on touche ou non le RMI.
- tout enfant doit ouvrir les mêmes droits aux allocations familiales que les parents soient salariés, reçoivent une allocation de chômage ou le RMI,
- à ressources égales doivent être accordés les mêmes droits, par exemple les mêmes réductions dans les transports, les mêmes exonération de taxe d'habitation et de redevance télévision..

Ce sont ces repères qui ont guidé nos propositions :

Ainsi nous proposons une attribution du RMI à la personne et en cas de reprise du travail, une allocation compensatrice de revenu à laquelle se substituerait progressivement un salaire à mesure que le nombre d'heures travaillées augmente. Les solidarités familiales pourront alors s'exercer indépendamment de l'attribution de prestations et l'incitation à la reprise du travail sera immédiate et plus forte (actuellement si vous reprenez un travail de deux jours par semaine, passé un an, vous n'avez plus aucun intérêt financier à travailler). Nous ne pouvons pas laisser perdurer des dispositifs qui laissent penser que les personnes ne veulent pas travailler et qui créent des frustrations parmi celles qui ont une situation à peine plus enviable. Ces propositions ne vont pas dans le sens du RMA qui nous questionne à plusieurs titres.

Nous disons que le droit au logement constitue la priorité des priorités, c'est le nœud des autres droits. Nous sommes actuellement face à une véritable crise du logement social. 3 millions de personnes sont mal logées ou sans logements. Il manque près d'un million de logements. Nous proposons, comme minimum, la construction ou réhabilitation de 130 000 logements par an. Il faut que vous sachiez que la politique actuelle de démolition n'est pas totalement compensée par des constructions nouvelles.

Nous demandons aussi que lorsque l'accès au logement est manifestement inappliqué ou refusé, les conditions de mise en œuvre d'un droit opposable soit étudiées. « Je veux bien croire qu'un droit au logement existe, disait une personne, mais quand on s'appelle comme moi, les portes se

ferment ». Il ne s'agit pas de dire que toute personne voulant changer de logement pourra réclamer un logement mais nous voudrions qu'aucune personne objectivement prioritaire ne puisse rester sans la possibilité d'en obtenir un.

Nous demandons aussi, pour sensibiliser l'opinion, la publication mensuelle, comme pour le chômage du nombre de demandeurs de logement.

Dans le domaine de l'accès aux soins, la Couverture maladie universelle représente une grande avancée qui ne doit pas être rognée morceau par morceau comme c'est le cas actuellement. Nous proposons, dans un souci de cohésion et de justice sociale, de lisser les effets de seuil pour que les personnes immédiatement au-dessus du seuil et en particulier les titulaires de l'AAH aient accès à une couverture complémentaire. Nous faisons aussi des propositions pour réduire les inégalités dans la liberté des personnes de prendre soin d'elles-mêmes. Une d'entre elles disaient : « Si le médecin pouvait passer une radio de ma vie, il comprendrait ce que j'ai dans le corps ».

Dans le domaine de l'accès aux droits il s'agit de ne pas le laisser dépendre du seul Ministère de la Justice mais de prévoir une coordination interministérielle. Les liens entre personnes en difficulté et structures de conseil et de recours doivent être multipliées. Dans les visites sur le terrain les conseillers ont été frappés par le manque d'information, voire la désinformation des personnes.

Dans le domaine de l'éducation nous reprenons beaucoup de propositions du récent rapport de notre collègue Claude Azéma intitulé « favoriser la réussite scolaire ». Nous insistons sur tout ce qui peut s'appuyer sur les réussites des élèves qui sont souvent malmenés lorsqu'ils n'entrent pas dans les normes. Pourquoi, par exemple, ne pas évaluer les enseignants sur leur capacité à faire progresser tous leurs élèves et non sur le respect de standard ou de normes ? Le lien avec les parents est aussi une clé de la réussite scolaire.

Nous abordons également la lutte contre l'illettrisme, les récents gels de crédits sont inadmissibles. Comment continuer de dire qu'il s'agit d'une priorité nationale ?

Dans le domaine du droit à une vie familiale dans des conditions normales des progrès ont été faits dans l'approche des questions si ce n'est encore dans les faits. Nos propositions donnent priorité au maintien de l'enfant dans la famille. Un placement d'enfant coûte 128 euros à la journée en institution et 43 euros en familles d'accueil. Ces fonds pourraient être en grande partie réorientés vers une véritable politique de prévention plus humaine et moins coûteuse car s'appuyant sur les capacités des parents.

Enfin, nous donnons une priorité particulière à la culture qui reste encore trop limitée, quand il s'agit des plus démunis, à accorder des tarifs réduits. Quand la vie ne vous a pas permis de voir, de toucher, d'entendre de belles choses, vous ne pouvez pas d'emblée entrer dans une culture qui a été confisquée par d'autres. Nous pensons qu'il convient d'entreprendre une vraie réflexion de fond pour aboutir à des propositions qui mettent la culture au sens large au cœur d'un véritable combat contre la misère.

Une personne disait : « Quelqu'un peut avoir des besoins culturels même s'il n'a pas de quoi manger ou s'il n'a pas de toit. Ce peut être même la seule façon qui lui reste de se raccrocher à quelque chose ».

Pour terminer j'exprimerai un sujet d'inquiétude et une attente : il ne nous semble pas que les dispositions qui ont consisté ces derniers mois à stigmatiser des personnes elles-mêmes victimes d'exclusion, vont dans le bon sens ; de victimes de la fracture sociale les pauvres sont devenus facteurs d'insécurité. Nous pensons qu'il est plus essentiel de donner des signes de cohérence et de justice dans les politiques. C'est tout le sens de cet avis que nous remettons au Gouvernement avant qu'il ne transmette à Bruxelles, comme les autres Etats-membres, son plan d'action pour

l'inclusion sociale pour les années 2003-2005. Nous espérons vivement qu'il va s'en inspirer. Le plan tel qu'il vient d'être soumis à consultation n'a pu être transmis à temps au CES. Au regard de notre avis nous souhaitons qu'il traduise véritablement la logique de la loi d'orientation dont il n'est pas acceptable que la seconde évaluation ne soit pas encore disponible.

Il sera toujours difficile de créer de la justice sociale en répondant de manière catégorielle : nous attendons que l'Etat assure la cohérence des politiques d'accès aux droits fondamentaux au pied de l'échelle sociale qu'il ne confonde pas insécurité et exclusion.

Le Conseil économique et social se mobilise, il demande à L'Etat de donner l'exemple.